

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nourira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2022:

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Evolution sept 22- sept 21	Au 31/12/2021
1- Produits d'exploitation bancaire	169 381	156 776	485 995	437 827	48 168	602 727
*Intérêts	119 369	109 990	337 650	304 501	33 149	414 192
*Commissions en produits	21 952	23 023	65 468	60 615	4 853	86 679
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	28 060	23 763	82 877	72 711	10 166	101 856
2- Charges d'exploitation bancaire	89 314	79 810	251 178	231 435	19 743	312 374
*Intérêts encourus	85 776	76 527	241 506	221 799	19 707	299 245
*Commissions encourues	3 538	3 283	9 672	9 636	36	13 129
3- Produit Net Bancaire	80 067	76 966	234 817	206 392	28 425	290 353
4- Autres produits d'exploitation	35	36	105	101	4	136
5- Charges opératoires, dont:	52 330	50 887	152 352	146 705	5 647	205 691
*Frais de personnel	29 679	28 677	86 052	85 437	615	115 991
*Charges générales d'exploitation	18 165	17 911	53 150	49 458	3 692	70 447
6- Portefeuille au Bilan:			1 320 503	1 392 145	-71 642	1 387 381
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 320 503	1 392 145	-71 642	1 387 381
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 363 847	5 385 377	-21 530	5 155 992
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 793 842	5 942 411	-148 569	5 902 342
*Dépôts à vue			1 995 600	2 063 434	-67 834	2 045 584
*Dépôts d'épargne			1 489 833	1 407 392	82 441	1 445 950
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			472 546	559 053	-86 507	543 537
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			569 435	539 083	30 352	555 450

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2022.

Aux termes du **troisième trimestre 2022**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.363,8 MD** à **fin septembre 2022** contre **5.385,4 MD** au **30 septembre 2021**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.793,8 MD** au **30-09-2022** contre **5.942,4 MD** à **fin septembre 2021** soit une baisse de **148,6 MD**.
- ✓ Le volume des dépôts à vue, s'est établi à **1.995,6 MD** au **30/09/2022** contre **2.063,4 MD** à **fin septembre 2021** soit une régression de **67,8 MD**.
- ✓ Les dépôts d'épargne se sont établis à **1.489,8 MD** au **30/09/2022** contre **1.407,4 MD** au **30/09/2021** soit une hausse de **82,4 MD** ou de **5,85 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **486 MD** au **30/09/2022** contre **437,8 MD** au **30/09/2021** soit une augmentation de **48,2 MD** ou de **11,01%**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **251,2 MD** au **30 septembre 2022** contre **231,4 MD** au **30 septembre 2021** soit une hausse de **8,56 %**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2022** s'est inscrit à **234,8 MD** contre **206,4 MD** pour la même période **2021**, soit une progression de **13,76 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **152,4 MD** à **fin septembre 2022** contre **146,7 MD** à **fin septembre 2021**, soit une augmentation de **3,89 %**.